

PORT SEINE MÉTROPOLE OUEST

Troisième réunion de l'Instance Permanente de Concertation

Lundi 9 décembre (18H00-20H00)

Salle du Conseil municipal – Hôtel de Ville

COMPTE RENDU



◀ CADRE DE LA RÉUNION

→ L'ÉQUIPE DE HAROPA PORT

- Éliette de LAMARTINIE, directrice de l'aménagement
- Jean-Yves HARDY, directeur du projet PSMO
- Erwan LE PRIOL, chargé d'opérations
- Rita AZAR, chargée d'opérations
- Mariusz WIECEK, directeur de l'agence Seine-Aval
- Caroline VALLETTE, responsable de la Concertation

→ LES INTERVENANTS

- Lionel WASTL, Maire d'Andrésy
- Cécile MÉNARD-FRÉMONT, représentante des bateaux logements
- Pierre et Catherine DUBOIS, ADARG (Andrésy)

→ L'ANIMATION

- Pascal BEAUMARD, État d'Esprit Stratis

→ LES PARTICIPANTS :

- 4 collèges représentés : État/collectivités territoriales, entreprises et mariniers, associations, riverains et sentinelles travaux.
- Feuille de présence en annexe

➔ **DÉROULÉ DE LA RÉUNION :**

- **L'avancement des travaux en 2024**
 - Évolution de la situation domaniale
 - Bateaux-logements et zone de découplage
 - Traitement des dépôts sauvages
- **Les travaux à venir (phase 1, post 2025)**
 - Rappel des travaux et du calendrier
 - Respect des exigences environnementales (DCE)
 - Principes de maintien des circulations vélo et piéton (DCE)
- **Les rendez-vous riverains (passés et à venir)**
 - Exposition à l'embarcadère d'Andrésy
 - Fête du Céleri à Achères
 - Conseil de quartier à Achères
 - Conseils municipaux des jeunes
 - Repérage / grands panneaux en cours
 - RDV à venir

➔ **DIAPORAMA PRÉSENTÉ EN ANNEXE**

➔ **SYNTHESE DE LA RÉUNION**

L'IPC a réuni une trentaine de personnes. L'ensemble des collèges était représenté. La réunion s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse et constructive.

Concernant le port, les questions et interventions ont porté principalement sur :

- Le déplacement des bateaux-logements ;
- La décharge sauvage et la gestion des déchets ;
- Les travaux sur les berges et les raccordements ;
- L'avancement des travaux préparatoires et le phasage ;
- La gestion d'éléments spécifiques (ex. Souche et déchets localisés) ;
- Les critères d'appréciation des offres pour le marché de la phase 1 ;
- La multimodalité en phase travaux et exploitation ;
- Les continuités cyclables au sein et auprès du port ;
- Le mobilier urbain et le stationnement ;
- La passerelle fluviale de débarquement et d'embarquement ;
- L'élargissement de la route du barrage et la gestion des camions ;
- Les mesures anti-nuisances.

En matière d'information, il a été convenu qu'une attention sera portée en amont des travaux de la phase 1, avec :

- La poursuite des envois des éléments ad hoc aux services communication des communes pour leurs magazines, site web, réseaux sociaux et panneaux lumineux ;
- L'envoi de lettres « infotravaux » par voie électronique ;
- L'élargissement du cercle des sentinelles (avec les volontaires qui se sont manifestés à la suite de l'IPC n°3) ;
- Une réunion publique en septembre 2025 (demande des élus) ;
- La pose d'une panneautique chantier ad hoc au sein des communes concernées par les travaux (en face du port ou en son sein).

➔ COMPTE-RENDU DES ÉCHANGES

➔ INTRODUCTION

➔ Lionel Wastl, Maire d'Andrésy

Le maire d'Andrésy accueille les participants à la réunion, soulignant la situation de la ville d'Andrésy, moins concernée en termes fonciers, mais peut-être la plus impactée par les effets et la visibilité du projet (depuis les hauteurs d'Andrésy). Lionel Wastl a exprimé son souhait d'une réunion franche, dans un climat apaisé.

➔ Éliette de Lamartinie, directrice de l'aménagement, HAROPA PORT

Éliette de Lamartinie a précisé l'objectif de la réunion : informer sur les travaux en cours et à venir, leurs impacts et leur maîtrise, tout en étant à l'écoute des préoccupations. Elle annonce également qu'un focus sera fait sur les modalités de concertation et d'échange d'informations.

Éliette de Lamartinie rappelle les engagements pris lors de la dernière Instance Permanente de Concertation (IPC) en juillet et qui ont été tenus à savoir :

- L'organisation d'une réunion avec les riverains du quai de l'Île de Peygrand (visite sur site le 18 novembre 2024) ;
- La gestion des campements illicites et la mise en place d'un gardiennage 24h/24 et 7j/7 ;
- La publication de l'appel d'offres pour les travaux de la phase 1 ;
- La participation au conseil de quartier d'Achères (18 décembre 2024), mais également à d'autres RDV et événements du territoire.

Éliette de Lamartinie énonce les actions en cours de réalisation :

- Le traitement des dépôts sauvages ;
- Le déplacement des bateaux-logements ;
- La mise en œuvre d'un atelier avec les conseils municipaux des jeunes ;

- La pose de panneaux d'information au sein des trois communes riveraines du port.

Éliette de Lamartinie précise que le schéma des maintiens et déviations des circulations douces durant toute la phase travaux de fin 2025 à 2027 ne sera connu qu'au 1^{er} trimestre 2025. En effet, ces éléments sont attendus dans les plans des entreprises actuellement en cours de consultation. HAROPA PORT maintient son engagement de présenter avant le démarrage du chantier le schéma précis de ce phasage des circulations douces durant la phase travaux.

L'équipe projet procède à la présentation jointe en annexe .

→ TEMPS D'ÉCHANGES N°1 : L'AVANCEMENT DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES (2024)

THÈME 1 : le déplacement des bateaux-logements

TÉMOIGNAGE N°1: CÉCILE MÉNARD-FRÉMONT (BATEAU ZIGGY) EN TANT QUE REPRÉSENTANTE DES BATEAUX - LOGEMENTS :

Cécile Ménard-Frémont, propriétaire du bateau-logement Ziggy (anciennement Uranus), a témoigné de manière positive sur les conditions des travaux réalisés à proximité de la zone des bateaux-logements. Elle a souligné aucune nuisance sonore ou vibratoire n'avait été constatée en juillet et en août dernier, durant le vibrofonçage des pieux. Elle a exprimé, plus globalement, sa satisfaction quant à la bonne gestion des travaux et leur impact limité sur le quotidien des résidents.

→ CÉCILE MÉNARD-FRÉMONT (Représentante des bateaux-logements) : "Quels types d'arbustes ont été plantés ? Est-ce que la végétation va pousser ou rester enserrée dans ce géotextile marron ? Pour ce qui concerne les branches visibles, s'agit-il de bois mort ? "

- **HAROPA PORT** : Les éléments visibles ne sont pas des arbustes mais des fascines de bois mort, une technique qui utilise des branches entrelacées et stabilisées par un géotextile coco. Ce géotextile est destiné à favoriser la reprise de la végétation. Un ensemencement est prévu au premier trimestre 2025 pour recouvrir durablement ces zones à verdir. Une fois le processus terminé, les branches, visibles aujourd'hui, disparaîtront progressivement sous la nouvelle végétation.

CÉCILE MÉNARD-FRÉMONT (Représentante des bateaux-logements) : "Les déplacements des bateaux-logements en janvier et février 2025 sont-ils toujours possibles malgré le décalage de calendrier ?

- **HAROPA PORT** : Le planning initial a effectivement été ajusté en raison des délais supplémentaires nécessaires pour la réception des travaux par Enedis et l'obtention des numéros de PDL (Point De Livraison). Cependant, nous restons confiants : les déplacements sont maintenus pour janvier et février 2025. Nous suivrons un phasage en deux étapes : un premier groupe de bateaux sera déplacé en janvier et un second en février 2025, avec un intervalle d'environ un mois. Ce délai permet d'assurer les travaux nécessaires avant le déplacement du second groupe.

→ **CÉCILE MÉNARD-FRÉMONT (Représentante des bateaux-logements)** : *“La végétalisation semble s’arrêter avant l’emplacement prévu pour notre bateau. Comment cela sera-t-il complété ?”*

- **HAROPA PORT** : La végétalisation dans cette zone sera complétée après le déplacement du bateau Ziggy. Ces travaux ne sont pas conditionnés par la présence d'un bateau,. L'entreprise interviendra pour finaliser la végétalisation sur les zones encore incomplètes, après votre installation.

→ **CÉCILE MÉNARD-FRÉMONT (Représentante des bateaux-logements)** : *“Une fois notre bateau déplacé, il y aura moins de place pour la barge. Cela risque-t-il de compliquer les enrochements et la végétalisation ?”*

- **HAROPA PORT** : Haropa Port a prévu des marges de manœuvre pour permettre à la barge d'intervenir, même lorsque les bateaux seront en place. Bien que l'espace disponible soit réduit après les déplacements, cela ne constituera pas un obstacle majeur. Les travaux d'enrochements et de végétalisation pourront être réalisés dans de bonnes conditions grâce à la flexibilité de l'équipement utilisé.

TÉMOIGNAGE N°2 : CATHERINE ET PIERRE DUBOIS EN TANT QUE SENTINELLES TRAVAUX.

M. et Mme Dubois, représentants de l'association ADARG, ont exprimé leur satisfaction concernant le déroulement des travaux. Résidant en aval, au niveau des écluses, ils ont confirmé n'avoir perçu aucune nuisance sonore ni vibratoire liée aux activités menées sur le site.

Ils ont également souligné que les habitants du quai de l'île Peygrand partageaient ce sentiment, se déclarant unanimement satisfaits de l'absence de perturbations. Par ailleurs, ils ont salué les efforts déployés pour évacuer les occupations illégales des gens du voyage, dont la présence, selon eux, nuisait à la qualité et au cadre de vie.

THÈME 2 : le traitement de la décharge sauvage et la gestion des déchets

→ **Catherine et Pierre DUBOIS (Représentants de l'association ADARG et Sentinelles travaux)** : « Les déchets entreposés par les gens du voyage seront-ils évacués comme ceux de la Villa style Louis XIII ? Ces terrains, notamment celui de VNF, où, selon nous, des pratiques polluantes ont eu lieu (brûlage de plastique, vidanges, etc.), seront-ils correctement dépollués ? »

- **HAROPA PORT** : Les déchets présents sur le terrain situé entre les bâtiments de Voies navigables de France et le site de traitement de GSM, auprès duquel le camp des gens du voyage était installé, seront traités. Ce nettoyage fait partie des travaux prévus pour la réhabilitation et renaturation de cette zone qui s'intégrera à la promenade des berges. Un dialogue avec VNF est en cours en vue de finaliser cet aménagement. Dans tous les cas, la dépollution et l'évacuation des déchets seront prises en charge.

THÈME 3 : les travaux sur les berges et les raccordements en cours

(Dans la suite, Mme Lebard s'exprime en tant que *Sentinelle Travaux et porte-parole de questions qui lui ont été envoyées par mail*).

→ **Martine LEBARD (Vice-Présidente Conflans Cadre de Vie et Environnement)** : « Les travaux des berges pour les péniches d'habitation sont lents. Les raccordements électriques et en eau ne semblent pas terminés. Y a-t-il glissement du calendrier ? Par ailleurs, les blocs électriques n'ont pas tous le même niveau d'installation, et les ducs d'Albe, notamment les petits, ne sont pas de pleine hauteur. Pouvez-vous apporter des précisions ? »

- **HAROPA PORT** : Les ducs-d'Albe, sont conçus pour servir d'appuis pour les passerelles accédants aux bateaux. Leur dimensionnement est adapté à leur fonction. Pour les réseaux, les branchements électriques et en eau sont à date réalisés. Concernant l'eau potable, les installations sont en place (notamment des citerneaux), mais il reste aux concessionnaires à ouvrir les vannes pour rendre le service actif. Les équipements électriques, quant à eux, sont prêts et attendent la validation finale d'Enedis pour être fonctionnels. Comme indiqué dans la présentation, l'ensemble des travaux de la zone bateaux-logements et zone de découplage seront finalisés au printemps 2025, et les déplacements des bateaux-logements auront lieu en deux temps en janvier et février 2025.

→ **Martine LEBARD (Vice-Présidente Conflans Cadre de Vie et Environnement)** : « Quels retours pouvez-vous nous donner sur la mesure des nuisances sonores ? Avez-vous des résultats précis ? »

- **HAROPA PORT** : Les mesures sonores effectuées sur le site montrent que le bruit résiduel provient majoritairement du RER ÉOLE. Les travaux, y compris ceux de vibrofonçage, ont généré des niveaux sonores limités à 80-90 décibels à proximité immédiate et qui n'ont pas généré de signalements. Une cartographie sonore sera à terme disponible sur le site de Bruitparif et les données pourront être fournies en détail.

THÈME 4 : l'avancement des travaux préparatoires et le phasage

→ **Martine LEBARD (Vice-Présidente Conflans Cadre de Vie et Environnement)** : les travaux du RER Éole peuvent-ils impacter le calendrier du port ?

- **HAROPA PORT** : PSMO n'est pas en interface avec le projet EOLE et ne sera nullement impacté en terme calendaire.

→ **Martine LEBARD (Vice-Présidente Conflans Cadre de Vie et Environnement)** : « Où en sommes-nous des travaux préparatoires (précisément la phase 7), notamment le talutage et la végétalisation des berges ? Pouvez-vous détailler les types de plantations et la gestion des terres ? »

- **HAROPA PORT** : Comme expliqué précédemment, le talutage et la végétalisation de la première phase d'aménagement des berges ont été réalisés avec des enrochements, du géotextile et des fascines de saule. Les terres du talutage sont des terres inertes. De la terre végétale, enrichie en matière organique, a été ajoutée pour permettre une végétation durable. Malgré un léger décalage, les travaux suivent leur phasage initial et seront finalisés au printemps 2025.

THÈME 5 : les éventuels retards et travaux de nuit

→ **Martine LEBARD (Vice-Présidente Conflans Cadre de Vie et Environnement)** : « Si un retard survient, des travaux de nuit sont-ils envisagés pour compenser ? »

- **HAROPA PORT** : Il n'est pas prévu de réaliser des travaux de nuit. Ces derniers sont strictement encadrés par un arrêté préfectoral qui limite les horaires des travaux bruyants (pour rappel les travaux générateurs de nuisances sonores ne sont autorisés qu'entre 7h et 20h en semaine et entre 8h et 19h le samedi). Toute dérogation nécessiterait une procédure administrative spécifique. Pour l'instant, le phasage des travaux est maintenu, et les ajustements nécessaires sont réalisés en journée.

- **Mme LALLEMAND (Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye)** : Aucune autorisation de travaux de nuit ne sera accordée sans justification préalable et approbation par la préfecture. La vigilance sur ce point est maximale par les services de l'État.

THÈME 6 : la gestion d'éléments spécifiques (ex. souche et déchets localisés)

→ **CÉCILE MÉNARD-FRÉMONT (Représentante des bateaux-logements)** : « *Les déchets situés sur le terrain proche de chez nous seront-ils pris en charge dans le cadre du marché de travaux ?* »

- **HAROPA PORT** : Ces déchets sauvages se situent en dehors de l'emprise de HAROPA PORT. Ils ne sont pas inclus dans le marché initial et seront gérés en complément. Ils seront traités par l'entreprise en charge des travaux dans la mesure du possible.

→ **CÉCILE MÉNARD-FRÉMONT (Représentante des bateaux-logements)** : « *La grosse souche présente depuis longtemps, près de notre terrain, sera-t-elle enlevée ?* »

- **HAROPA PORT** : La souche a été déplacée temporairement. HAROPA PORT envisage de la garder pour l'installer dans une zone humide pour favoriser ainsi le développement de la biodiversité. HAROPA PORT prendra avis auprès de son AMO environnemental pour en étudier la faisabilité. Si cela n'est pas possible, elle sera retirée avant le début des travaux pour garantir la sécurité des personnes et préserver l'espace nécessaire aux aménagements.

L'équipe projet poursuit la présentation et aborde le point n°2 relatif aux travaux de la phase 1.

→ TEMPS D'ÉCHANGES N°2 : LE POINT SUR LA PHASE 1 DES TRAVAUX (2025)

THÈME 1 : les critères d'attribution des offres pour le marché de la phase 1

→ *François Dazelle, 1^{er} adjoint au Maire d'Achères : « Quels sont les critères d'appréciation des offres du marché de la phase 1 ? »*

HAROPA PORT : Les critères de pondération, pour le présent marché, pour évaluer les offres des entreprises sont :

- Le prix : 60% ;
- La maîtrise des impacts chantier et le respect de l'environnement : 15% ;
- L'organisation, les études, le phasage et les méthodes d'exécution du chantier : 15%
- La gestion et la valorisation des déblais : 5%
- Le planning : 5%

THÈME 2 : la multimodalité en phase travaux et exploitation

→ *Martine LEBARD (Vice-Présidente Conflans Cadre de Vie et Environnement) : « Pour les déblais, pourquoi utilisez-vous à la fois le fluvial, le ferroviaire et le routier ? Pour une question de rapidité ? »*

- **HAROPA PORT** : Non, ce n'est pas une question de rapidité, mais d'organisation des cinématiques (enchainements logiques des phases). Les déblais sont généralement acheminés par camion jusqu'à une barge, puis transportés en mode fluvial, et ensuite transférés éventuellement sur un mode ferroviaire ou routier. La multimodalité est une priorité pour HAROPA PORT, d'où l'exigence envers les entreprises travaux de parts modales importantes sur le ferroviaire et fluvial pour l'évacuation des déchets.

→ *Christiane PARAVY (Présidente - Collectif pour la protection des riverains de l'autoroute A184) : « Est-ce que des efforts sont faits pour limiter au maximum le transport par route en phase travaux ? »*

- **HAROPA PORT** : Pour ce qui concerne la phase travaux phase 1 et le creusement de la darse (ce qui représente 500 000 m³ de déblais environ), il est exigé des entreprises travaux qu'a minima 75 % des déblais soient transportés par fleuve ou évacués par la route dans un rayon de 5 km maximum. Aussi, les entreprises qui proposeront mieux que les objectifs évoqués précédemment, seront mieux notées dans le cadre de la consultation. HAROPA PORT pourra être plus précis sur les phasages et les trafics après réception des mémoires techniques (offres) des entreprises candidates au marché qui seront reçus courant du 1^{er} trimestre 2025.,

→ **Christiane PARAVY (Présidente - Collectif pour la protection des riverains de l'autoroute A184)** : « Lors de l'exploitation du port, pouvez-vous confirmer l'intensité des trafics fluviaux et ferroviaires évoqués lors de la visite *in situ* en avril 2024 (barges et trains) ? »

- **HAROPA PORT** : En 2028, au début de la phase d'exploitation, HAROPA PORT prévoit quatre barges par jour et un train par semaine, trafic qui évoluera progressivement vers un train par jour d'ici la finalisation du port (phase 5 en 2040).

THÈME 3 : les continuités cyclables

→ **Philippe COUDENE (Un vélo qui roule)** : « J'ai bien noté tout l'intérêt que vous aviez consacré à la continuité cyclable, je vous remercie. Y a-t-il eu un contact avec le Département pour la traversée de la RD30 ? Parce que cet itinéraire est utilisé par des cyclistes venant de Poissy et d'Achères, passant par la passerelle jaune. Nous avons relevé environ 70 passages quotidiens de personnes se rendant au travail à vélo dans ce secteur. Avec l'ouverture prochaine du réseau Vélo-Île-de-France prévue pour la fin de l'année 2025, cela va créer aussi une synergie avec les grands réseaux cyclables comme l'Avenue Verte Paris-Londres. Un aménagement pour la traversée vers Achères, qui va assurément monter en puissance, a-t-il été discuté avec le Département des Yvelines ? »

- **HAROPA PORT** : Oui, nous avons eu un contact avec le Département des Yvelines, qui connaît très bien notre projet et nos plans. Cependant, en tant que HAROPA PORT, nous n'agissons pas directement sur les voiries départementales. Nous proposons la continuité cyclable sur l'ensemble du site portuaire et jusqu'au sud de la route du Barrage. Mais pour la RD30, c'est un sujet qui relève du Département.

→ **Philippe COUDENE (Un vélo qui roule)** : « Faut-il que nous-mêmes, citoyens, fassions une démarche pour améliorer ce passage ? »

- **HAROPA PORT** : Nous pourrons signaler que ce sujet reste une attente importante. Cependant, nous vous invitons également à porter cette demande auprès du Département.

THÈME 4 : le mobilier urbain et le stationnement

→ **Jean-Pierre MICHEL (Réseau Vélo 78)** : « Concernant le mobilier urbain, notamment les dispositifs anti-scooters, vous avez intégré nos retours, ce qui est une très bonne chose. En tant que cycliste, je souhaiterais également évoquer les dispositifs de stationnement pour vélos. Serait-il possible d'apporter notre avis sur ce sujet afin d'améliorer ces aménagements, notamment pour garantir leur praticité et leur sécurité ? »

- **HAROPA PORT** : Nous avons effectivement pris en compte vos recommandations pour les dispositifs anti-scooters et intégré des chicanes en bois dans le cahier des charges, qui répondent à vos suggestions. Concernant les stationnements vélos, nous avons opté pour un modèle fonctionnel et éprouvé, similaire à celui utilisé par la Ville

de Paris, mais avec une identité visuelle propre au port. Nous n'avons pas retenu les dispositifs à spirale, souvent peu pratiques et non sécurisés.

THÈME 5 : la passerelle fluviale de débarquement et d'embarquement

→ **Christiane PARAVY (Présidente - Collectif pour la protection des riverains de l'autoroute A184)** : « *Lors de notre visite, vous aviez évoqué des accostages possibles près de la villa style Louis XIII pour des bateaux de croisière ou privés. Est-il prévu d'organiser une petite navette comme à l'île Nancy ou l'île de Frette ?* »

- **HAROPA PORT** : La priorité de HAROPA PORT est de développer des infrastructures fluviales permettant l'accostage de bateaux. Nous n'avons pas encore défini quel type de services sera proposé. HAROPA PORT propose des infrastructures mais n'est pas lui-même organisateur du transport. Cependant, l'idée d'accueillir des bateaux pour des balades ou des traversées locales est possible en soi. Cela reste à définir avec des partenaires comme le Syndicat Mixte Seine et Oise (SMSO) pour la gestion des navettes par exemple.

THÈME 6 : la route du Barrage et la gestion des camions

→ **Catherine DUBOIS (Représentante de l'association ADARG et Sentinelle travaux)** : « *Concernant la route du Barrage, qu'en est-il de son élargissement, du calendrier de réalisation et de l'estimation du nombre de camions ?* »

- **HAROPA PORT** : La route du Barrage constituera l'accès principal au port dès la mise en service de la phase 1. Les camions qui entreront et sortiront au port emprunteront la RD30, puis la route du Barrage et la route de la Darse pour desservir les industriels sur site. Les travaux d'élargissement seront effectués dès le début des travaux de la phase 1 tout le long de la voirie. Au nord, le futur tracé sera à environ 15 m des maisons. Un référé préventif est prévu avant travaux. Ces travaux de Voirie Réseaux Divers (VRD) généreront beaucoup moins de circulation que les travaux de réalisation de la darse qui eux n'utiliseront pas la route du barrage mais un accès provisoire pour le chantier à l'Est du site. Comme évoqué ci-avant Les estimations précises de trafic pendant le chantier seront disponibles, après, , la réception des mémoires techniques des entreprises candidates au marché travaux.

→ **Catherine DUBOIS (Représentante de l'association ADARG et Sentinelle travaux)** : « *Combien de temps dureront ces travaux ?* »

- **HAROPA PORT** : Les travaux sur la route du Barrage dureront plusieurs mois . Les interventions seront phasées, comme le creusement des tranchées des réseaux et la pose des enrobés, autant de phases réparties dans le temps. Ces détails seront précisés, au mois, dans les phasages proposés par les entreprises, que nous allons recevoir au cours du 1^{er} trimestre 2025.

THÈME 7 : les mesures anti-nuisances

→ **Martine LEBARD (Vice-Présidente Conflans Cadre de Vie et Environnement)** : « *Quelles sont les mesures concernant le bruit et les nuisances liées aux travaux ?* »

- **HAROPA PORT** : Les nuisances sonores sont surveillées grâce à une cartographie du bruit, mise en œuvre par Bruitparif. Le suivi pendant les travaux fluviaux des bateaux logements montre que la circulation des transiliens et du RER A reste la source principale du bruit dans la zone. Les travaux de vibrofonçage ont été limités à des périodes courtes. Les relevés disponibles indiquent un niveau sonore respectant les normes (80-90 décibels). Ces données pourront être partagées si besoin.

→ TEMPS D'ÉCHANGES N°3 : LES RENDEZ-VOUS À VENIR

THÈME 1 : Communication et information des habitants

→ **Mme DUBOIS (ADARG)** : « *En tant que Sentinelle, nous agissons pour la rive gauche d'Andrésy mais qui s'occupe de la rive droite d'Andrésy ?* »

- **HAROPA PORT** : Le réseau Sentinelles s'est constitué avec des volontaires, qui actuellement représentent en effet une Sentinelle par commune. HAROPA PORT propose, sur la base du volontariat, de renforcer le système, notamment concernant la rive droite d'Andrésy. HAROPA PORT rappelle que le réseau Sentinelles est un dispositif d'information parmi plusieurs : site internet, adresse mail et téléphone, panneaux à venir, etc.

→ **Mme DUBOIS (ADARG)** : « *Nous suggérons de mettre un grand panneau au niveau du quai de l'Île Peygrand.* »

- **HAROPA PORT** : Haropa Port note cette proposition.

→ **Laurent BROSSE (Maire de Conflans-Sainte-Honorine)** : « *Merci pour la présentation. J'ai cependant une inquiétude sur l'information des habitants. Bien que la concertation ait été exemplaire, je ne suis pas convaincu que les habitants aient une pleine conscience de l'imminence des travaux, notamment dans des quartiers comme celui de Fin-d'Oise. Je pense qu'il est nécessaire d'intensifier la communication, surtout auprès des riverains. Une ultime réunion publique, comme celle de février 2024 pour les travaux préparatoires, me paraît essentielle.* »

- **HAROPA PORT** : Nous comprenons votre préoccupation. Chaque sentinelle, comme M. et Mme Giblet pour Achères, M Clodic pour Conflans-Sainte-Honorine ou M. et Mme Dubois pour Andrésy, relaie l'information dans son quartier. Cependant, ce dispositif n'exonère pas HAROPA PORT d'informer directement. Nous avons multiplié

les canaux : newsletter, site internet, réseau sentinelles, adresse mail et téléphone, présence lors d'événements locaux . Nous pouvons aussi envisager une réunion publique avant le début des travaux de phase 1 pour répondre aux questions des habitants. Nous travaillons également avec vos services de communication sur l'affichage via des panneaux lumineux dans les communes ou pour nourrir leurs autres outils de communication (site web, réseaux sociaux, magazines).

→ CONCLUSION

Lionel WASTL, Maire d'Andrésy et Éliette de LAMARTINIE, Directrice de l'Aménagement de HAROPA PORT, remercient conjointement l'implication des membres de l'Instance Permanente de Concertation de PSMO, présente en nombre à chacune des réunions.

↘ PARTICIPANTS

▪ Prénom NOM	▪ Titre	▪ Structure
Lionel WASTL	Maire d'Andrésy	Ville d'Andrésy
Josette DEROUX	1ere maire-adjointe	Ville d'Andrésy
Virginie SAINT-MARCOUX	Maire adjoint à la culture	Ville d'Andrésy
Serge GOUPIL	Conseiller municipal	Ville d'Andrésy
Jérôme LEGENDRE	Maire adjoint délégué à la ville durable et à la démocratie participative	Ville d'Andrésy
Laurent BROSSE	Maire de la Ville de Conflans-Sainte-Honorine	Ville de Conflans-Sainte-Honorine
François DAZELLE	1 ^{er} adjoint au Maire de la Ville d'Achères	Ville d'Achères

Evelyne BEAUDICHON	Conseillère municipal de la Ville d'Achères	Ville d'Achères
Éliette de LAMARTINIE	Directrice de l'aménagement	HAROPA PORT
Roxanne LALLEMAND	Chef de Bureau Bureau des Relations avec les Collectivités Territoriales et de la Réglementation	Préfecture des Yvelines
Virginie AÏT-ABDELKADER.	ADJOINTE / Chef de Bureau Bureau des Relations avec les Collectivités Territoriales et de la Réglementation	Préfecture des Yvelines
Claire AUBRÉE	Chargée de mission "Fret et entreprises de transport" Direction des Transports du Conseil Régional d'Ile-de-France	Région Ile-de-France
Hélène DUMONT	Chargée de Mission Territoriale Seine Aval : Service des Territoires, de l'Aménagement et de la Transition Écologique	DDT 78
Dalila YACEF	DGA aménagement et grands travaux Ville d'Achères	Ville d'Achères
Philippe COUDENE	Un vélo qui roule	Un vélo qui roule
Jean-Pierre MICHEL	Trésorier Réseau Vélo 78	Réseau Vélo 78
Catherine DUBOIS	Représentante de l'association ADARG / sentinelle travaux	Association ADARG
Pierre DUBOIS	Représentant de l'association ADARG / sentinelle travaux	Association ADARG
Marie-José ROSSI-JAOUEN	Présidente de France Nature Environnement Île-de-France	France Nature Environnement Île-de-France
Martine LEBARD	Vice-Présidente Conflans Cadre de vie et Environnement	Conflans Cadre de vie et Environnement
Christiane PARAVY	Présidente COPRA 184	COPRA 184

Daniel JORET	Secrétaire adjoint COPRA 184	COPRA 184
Patrick SOISSONS	Membre COPRA 184	COPRA 184
Thierry ROBIN	Représentant de l'association ADEVA	Association ADEVA
Adeline LEFEBVRE	Membre de l'association des Amarrées de la Seine et Oise	Association des Amarrées de la Seine et Oise
Cécile MÉNARD-FRÉMONT	Représentant des bateaux logements	Bateaux Logements
Éric FREMONT	Représentant des bateaux logements	Bateaux Logements
Jean-Philippe DOME BERGUE	Responsable d'exploitation	SB LE FOLL TP
Christian DELALONDRE	Responsable de SB Le Foll	SB LE FOLL TP
Laurent LEGOFF	Artisan- batelier	E2F
Paul MAGNIN		
Jean-Yves HARDY	Directeur de projet PSMO	HAROPA PORT
Erwan LE PRIOL	Chargé d'opérations	HAROPA PORT
Rita AZAR	Chargée d'opérations	HAROPA PORT
Mariusz WIECEK	Directeur agence Seine-Aval	HAROPA PORT
Caroline VALLETTE	Responsable de la politique RSE	HAROPA PORT

Pascal BEAUMARD	Conseil information/ concertation	État d'Esprit Stratis
Yousra SADELLAH		
Basile DACREMONTE		

Excusés :

- **État** : Jéhan-Éric Winckler
- **Élus** : Marc Honoré (Maire d'Achères)
- **Associations** : Dominique Maris (Yvelines Environnement), Vincent Chas et Stéphane Clodic (Conflans Cadre de vie et Environnement)
- **Habitants / Sentinelles travaux** : Bernard et Danielle Giblet (Achères)
- **Entreprises** : Thierry Hauchard, GSM